



Agence Landes Nord Aquitaine  
9, avenue Raymond Manaud – 33524 BRUGES Cedex  
Tel : 05 57 81 22 74 – Mail : david.rosebery@onf.fr

## AVIS DE L'ONF AGENCE LANDES NORD AQUITAINE

### Sur

### Dossier de demande d'autorisation environnementale n°010000527

### Rechargements en sable 2023-2032

### CC Médoc Atlantique

Les travaux présentés dans le dossier déposé par la Communauté de Communes de Médoc Atlantique et réalisé par le groupement de bureaux d'études Egis et Casage, ne relèvent aucune incidence significative pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation des dunes littorales situées sur le projet ou à proximité immédiate.

L'ambition du programme de rechargement 2023-2032 est de proposer une lutte douce contre l'érosion marine du littoral Sud de Soulac-sur-Mer.

Nous émettons un avis favorable au programme de travaux de rechargement en sable comme nous l'avons fait précédemment lors de la demande d'avis pour travaux d'urgence en janvier 2021. La zone est située sur un secteur fortement soumis à une érosion chronique qui induit un amoindrissement voire une disparition de la dune présente. La récupération des sables piégés par les ouvrages situés plus au Nord (épi Barriquand) afin de recharger la zone déficitaire au Sud est primordiale pour préserver la plage Sud, d'autant plus qu'elle est soumise à des enjeux urbains et économiques. Du point de vue de la naturalité, la plage Sud ne dispose pas de dune embryonnaire (habitat Natura 2000 : 2110-1 *Dunes mobiles embryonnaires atlantiques*). Ainsi, le développement d'une flore riche y est, pour le moment, impossible. De plus, aucun oiseau nicheur n'est dénombré.

L'impact de ces travaux sera positif sur le long terme puisqu'ils permettent une réduction de l'érosion marine qui entraîne la destruction des habitats dunaires situés à l'arrière des zones de rechargements prévus (dune boisées littorale, 2180-2 ; dune mobiles à *Ammophila arenia* des côtes atlantiques, 2120-1 ; Dunes mobiles embryonnaires atlantiques, 2110-1 ; Dunes grises des côtes atlantiques, 2130-2).

**Nous ne demandons pas de compléments au présent dossier, très complet.**

Toutefois, nous réitérons quelques préconisations :

- Une attention particulière sera portée à la circulation des engins sur la plage et la dune. Elle doit être encadrée par un plan de circulation limitant au maximum les divagations dans le milieu dunaire. Pour ce faire, la définition de quelques cheminements sur chacun des sites en travaux est nécessaire, des accès sont existants et devront être utilisés afin de ne pas en créer de nouveaux.
- Aucune espèce de flore protégée n'est située dans l'emprise du projet. Toutefois, pour information, la saison printanière choisie pour les travaux de rechargement peut avoir un impact sur le développement de certaines espèces favorables à une nidification d'oiseaux sur le haut de plage (Gravelot à collier interrompu notamment). La circulation d'engin dans la zone d'extraction devra donc se réaliser le plus bas possible sur la plage afin d'éviter les hauts de plage et les zones de potentielle nidification.

- Aucune espèce n'est actuellement détectée sur l'emprise des travaux, néanmoins, en fonction de la dynamique du trait de côte sur les 10 ans du programme certaines stations patrimoniales pourraient apparaître comme l'Oeillet de France, le Daphné garou, l' Asperge couchée, ou le Crépis bulbeux. Un inventaire naturaliste au cours des prochaines années pourra être prévu afin de suivre l'évolution de cette flore.
- Enfin, un suivi naturaliste avant et après travaux peut être envisagé afin d'évaluer les impacts positifs des travaux de rechargement sur l'habitat dunaire et le développement de la flore et faune.

Fait à Bruges, le 18/08/2021

Le responsable du pôle Littoral  
Service DLRN Agence LNA,



David ROSEBERY